

INFOS EN LIGNE... SUR LA LIGNE N°54



LGV NON AHT EZ

oooooooooooooooooooooooooooooooo

➤ **Hop! Air France abat ses cartes commerciales pour concurrencer la LGV Bordeaux-Paris**

La navette Air France reliant Bordeaux aux aéroports parisiens a transporté 1 million de voyageurs en 12 mois. Un nouveau record ! .

L'aéroport de Bordeaux-Mérignac renforce son attractivité en mettant en service des parkings rapprochés et en offrant 3 fois plus de places de parking qu'à la gare Saint-Jean.



La guerre des tarifs est déclarée : 58,05€ comme tarif d'appel, une carte jeune à 49€ par an aux 12–24 ans, qui « permet de voyager à partir de 44€ l'aller simple » ! 50 000 de ces cartes se sont vendues en moins d'un an.

Pour Hélène Abraham, directrice commerciale marketing, Hop Air France sera compétitif et aura l'ambition de répondre aux ambitions de la LGV.

➤ **Assemblée générale de Nivelle-Bidassoa**

Elle s'est tenue le vendredi 14 avril 2017, au Complexe sportif de Socoa à Urrugne.

Une assistance clairsemée qui laisse penser que les adhérents sont convaincus que le projet ne verra jamais le jour.

Ils se trompent lourdement.

Le président souhaite la bienvenue aux participants et donne l'ordre du jour de l'assemblée.

Les sujets d'actualités sont tout d'abord abordés avec la projection de plusieurs diaporamas :

- GPSO : Comment déclarer d'utilité publique un projet qui ne l'est pas ?
- LGV Perpignan-Figueras : histoire d'un fiasco. La faillite comme mode de financement ?
- Des TGV plus rapides et plus chers mais qui arrivent à la même heure
- Après la déclaration d'utilité publique du GPSO 1^{ère} phase où en sommes-nous ?
- Le positionnement sur la LGV des candidats à l'élection présidentielle



Puis le bilan moral est exposé également sous la forme d'un diaporama reprenant les « moments forts » de l'association ainsi que les interventions auprès des médias.

Le trésorier présente ensuite le bilan financier qui révèle un déficit dû **au fait que nombre d'entre vous ne règle pas leur cotisation malgré de nombreux rappels** et à une augmentation des frais de déplacement et de mission. En effet le nombre de réunions hors du proche périmètre se multiplie : Dax, Bordeaux, Strasbourg... La subvention municipale permet d'atténuer ce déficit.

Les bilans moral et financier sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé ensuite au renouvellement du conseil d'administration. Le tiers des administrateurs sortants se représente. Un appel à candidature pour le renouvellement du Conseil d'administration est réitéré, aucun adhérent ne s'étant porté candidat avant la tenue de l'Assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration sont reconduits.

La composition du nouveau conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le lundi 15 mai pour élire le bureau.

L'assemblée s'achève avec la projection d'un diaporama faisant le point sur le projet d'exploration et d'exploitation d'or au Pays basque. **Un projet qui là aussi ne devrait pas voir le jour mais on apprend que le ministère de l'Economie s'apprête à signer le permis !**

Le vice-président, intervient pour informer l'auditoire sur l'action conjointe du CADE et de l'association Nivelle-Bidassoa sur les décharges illégales des déchets du BTP.

Des échanges fructueux avec la salle et les représentants de la municipalité ont clôturé cette soirée.

➤ **Communiqué de presse des Associations et Elus Nouvelle Aquitaine et Occitanie opposés au projet LGV Bordeaux Toulouse et Bordeaux Hendaye**

Pour répondre au lobbying incessant des grands élus d'Aquitaine et d'Occitanie, les associations opposées au GPSO ont fait paraître le communiqué de presse suivant :

« Les Grands élus de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie ont adressé un courrier au Président de la République et au Gouvernement appelant l'Etat à « respecter son engagement sur la construction des Lignes à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ».

Les associations, des collectivités locales, les fédérations de chasseurs, de viticulteurs, de sylviculteurs, des collectifs d'élus des départements et de nombreux particuliers de la Gironde, de la Haute Garonne, des Landes, du Lot et Garonne, des Pyrénées Atlantiques et du Tarn et Garonne ont déposé en bonne et due forme des recours auprès des Tribunaux administratifs de Bordeaux et Toulouse et du Conseil d'Etat contre les projets dits GPSO.

Ils considèrent que le projet de LGV (GPSO) et les aménagements ferroviaires annexes sont juridiquement irrecevables et que les DUP prononcées tant par l'Etat que par les Préfets de Gironde et de la Haute Garonne pourraient être annulées.

Les motifs invoqués sont, entre autres :

- l'absence de plan de financement précis prévu,
- des détournements de procédures,
- l'atteinte au principe d'impartialité et conflit d'intérêt potentiel,
- le rejet d'une réelle alternative : la rénovation et la modernisation des voies existantes (conformément à la Loi Grenelle 1)

Ils soulignent, de plus, que le projet de LGV a reçu un avis défavorable de la Commission d'Enquête Publique en 2014 où plus de 15000 contributions citoyennes ont été déposées, 93% étaient opposés au projet.

Enfin, ils réaffirment, comme l'ont confirmé les experts que :

- pour des distances aussi courtes une LGV ne se justifie ni sur le plan technologique ni sur le plan économique ;
- un réaménagement technique des lignes existantes permettrait des performances proches (avec suppression des passages à niveau qui, dans tous les cas, devra être réalisée), ce qui
 - coûterait 4 à 5 fois moins cher que la LGV
 - et enfin, préserverait l'environnement (4850 hectares de terres agricoles sauvegardées, consommation électrique inférieure, maintien des nappes phréatiques...).

Cette pression des grands élus de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie est inacceptable et montre une irresponsabilité financière, environnementale et humaine considérable pour satisfaire leur ego incompatible avec la situation actuelle et les vrais besoins de notre pays. »

Signataires du Communiqué.

Nouvelle Aquitaine :

Pyrénées Atlantique : Cade : Coordination de 51 associations.

Landes : Les Amis de la Terre.

Gironde : Coordination Gironde de 5 associations.

Une communauté de Communes.

SEPANSO

Lot et Garonne : Coordination 47 de 12 associations

Une Communauté de Communes et 10 Communes.

Occitanie :

Tarn et Garonne : Coordination de 5 associations.

Haute Garonne : 2 associations.

Nouvelle Aquitaine et Occitanie : Collectif d'élus des 2 régions.

➤ **Pétition pour la LGV : le petit « oui » des Toulousains**

Les citoyens favorables à la ligne à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse avaient jusqu'au 14 avril pour signer la pétition en ligne lancée le 23 mars dernier par la mairie de Toulouse. 23 900 personnes ont signé. C'est peu au regard des 746 919 habitants de la métropole toulousaine...



Cette pétition a été remise à tous les candidats à l'élection présidentielle.

➤ **La LGV fait vibrer les maisons et grincer des dents...**

Pays de Rennes et de Vitry. Quatre associations locales de défense des riverains de la ligne LGV tirent la sonnette d'alarme.

Les riverains constatent que la ligne à grande vitesse est plus bruyante que prévu, et surtout, elle ferait vibrer les maisons à chaque passage. Depuis novembre, les essais ont lieu jour et

nuit, week-ends compris. Les riverains constatent « *des pics de bruit bien supérieurs à 60 dB, des effets de souffle et des vibrations insupportables* ».

Alors un collectif de quatre associations locales a décidé de faire bloc pour recueillir les doléances.

Le collectif a écrit au préfet, le 9 mars, en citant les inquiétudes des riverains : « *La ligne a été imposée. On demande plus d'attention. Nos maisons sont dévalorisées. Les merlons de terre (talus de terre) au lieu de couper le bruit, font écho* »



Dans la lettre au préfet, ils font aussi référence aux « *ondes électromagnétiques, dues à la mise en service du système de guidage GSMR. Les télévisions n'émettent plus correctement et les téléphones portables se coupent* ».

Les interrogations demeurent « *avec une cinquantaine de passages jour, la vie va devenir impossible* ».

Le courrier envoyé à la préfecture est toujours sans réponse. La société Eiffage ne souhaite pas donner plus de précision : « *Nous avons fait une réponse à la préfecture que nous ne commentons pas* », répond-on. Et la Préfecture se retranche sur son devoir de réserve, en période électorale.

Source : Ouest France Bretagne 20/05/2017

➤ **Audience du référé environnemental au Conseil d'Etat**

Le 15 Juin nous étions 3 membres du CADE (Pierre Recarte, Pantxo Tellier, José Lavictoire) en l'absence de Victor Pachon empêché ce jour-là, à nous rendre au Conseil d'Etat sur convocation reportée du Juge des référés. Initialement prévue le 8 juin cette audience a été reportée au 15 par la Juge face à la complexité du sujet...

Le CADE était dépositaire d'un « référé environnement » auprès du Conseil d'Etat après avoir déposé une contribution volontaire au recours des Amis de la Terre des Landes (membres du CADE).

Ce référé est permis lorsqu'un projet d'infrastructure (GPSO) faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique a reçu un avis défavorable de la commission d'enquête publique.

En effet une DUP (déclaration d'utilité publique) permet au maître d'ouvrage (SNCF Réseau ex RFF) de poursuivre les études d'avant-projet sommaire mais aussi de procéder aux premières expropriations des parcelles impactées.

Le dépôt d'un recours n'étant pas suspensif, le législateur a permis que l'on puisse suspendre la poursuite du projet jusqu'au jugement au fond dudit recours, qui peut prendre plusieurs mois. L'avis défavorable de la commission d'enquête donnant ainsi aux riverains impactés la

possibilité de suspendre la menace dans un délai très rapide au moyen d'un « référé environnement » le CADE s'est saisi de cette opportunité.



A partir de notre requête la Présidente interroge nos adversaires (SNCF Réseau et représentant de l'Etat) et après leur réponse nous demande systématiquement si nous avons quelque chose à préciser ou à rajouter, ce que nous ne manquerons pas de faire.

La présidente s'intéresse davantage aux moyens techniques que nous avons développés (VAN, Mobilité 21...) qu'aux moyens strictement juridiques et sur lesquels seule une personne habilitée comme notre avocat peut répondre, ce qui aura pour conséquences de nombreuses interventions de notre part contrairement à ce à quoi nous nous attendions. Cette possibilité de nous exprimer qui nous a été donnée nous a permis en diverses reprises de laisser SNCF et l'Etat sans arguments.

La Présidente a beaucoup insisté sur la possibilité ou non de scinder le projet en deux : d'une part Bordeaux Toulouse qui lui semblait visiblement « admissible » et Bordeaux Dax de bien moindre intérêt.

C'est relativement confiants que nous quittons « les ors de la République » 1H45 plus tard. La décision était attendue pour le 26 juin, nous l'aurons le 21. La haute juridiction administrative rejette notre requête au motif que « *en l'état de l'instruction et en état d'avancement du projet n'entraîne pas un doute sérieux sur la légalité du décret attaqué* »

En effet, l'instruction du recours au fond est proche de la fin puisque nous apprendrons par la suite qu'elle a été fixée au 24 juillet et donc enlève le caractère d'urgence et l'état d'avancement du projet (seule une petite trentaine d'expropriation à l'amiable réalisées par SNCF Réseau) enlèverait l'urgence aussi.

Ce qui reste inquiétant pour nous c'est le fait que notre argumentation « *n'entraîne pas un doute sérieux sur la légalité du décret attaqué* »

Est-ce que sur le fond le Conseil d'Etat jugera de la même façon ?

Verdict attendu à l'automne.

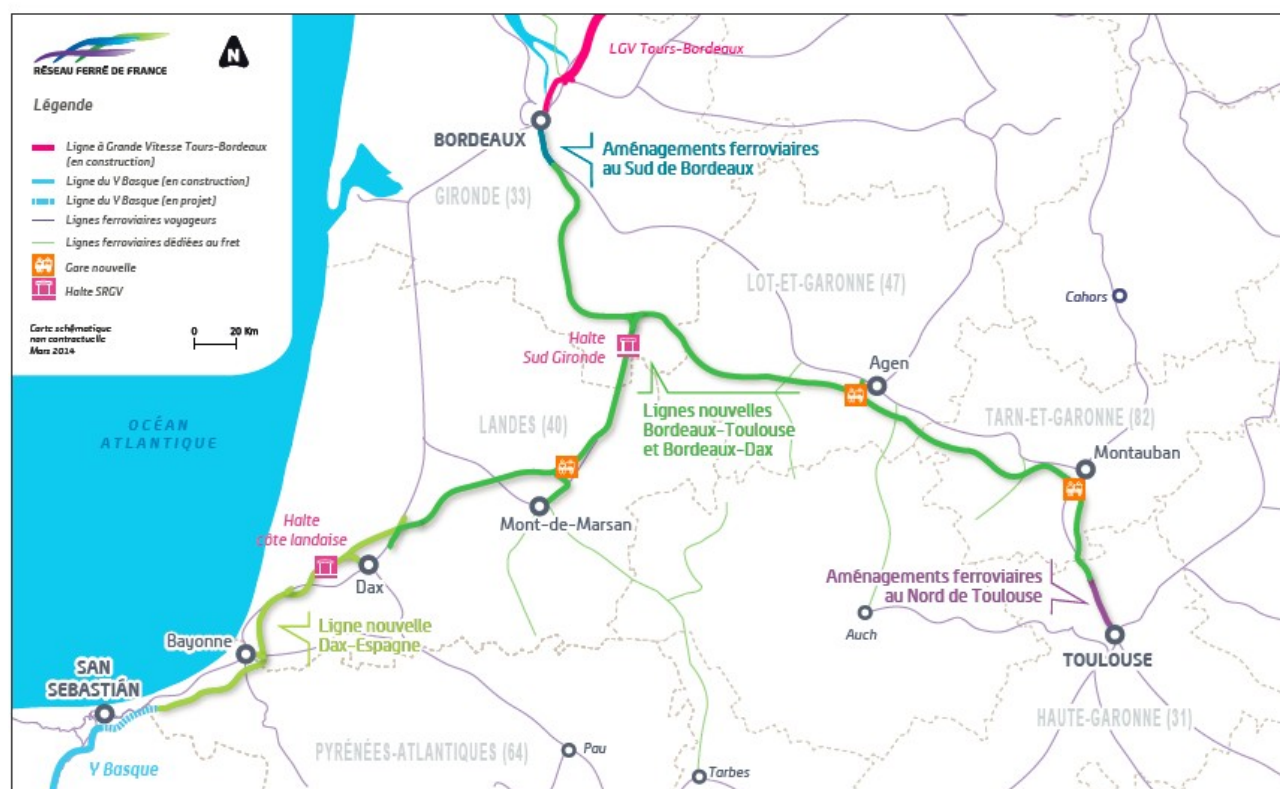
➤ Le Tribunal Administratif de Bordeaux annule la DUP des aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux

Le Tribunal Administratif de Bordeaux a suivi les conclusions du rapporteur public et prononcé l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP des aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux (12km entre Bordeaux et Saint-Médard d'Eyrans) qui avaient reçu un avis favorable des commissaires enquêteurs. Un investissement de 717 millions d'euros. Les voies existantes doivent être réaménagées pour l'arrivée de la LGV, et une troisième voie doit être créée. Le tribunal a considéré que l'évaluation socio-économique sur les modalités financières du projet était insuffisante et que cette insuffisance avait nui à l'information du public.

Cette décision fait suite au recours de 11 associations de citoyens et d'élus et de la Communauté de Communes de Montesquieu (Gironde).

Un autre recours est en instruction au Tribunal Administratif de Toulouse contre la DUP du tronçon réaménagement Saint Jory-Toulouse.

Les opérations du programme du GPSO (Source : RFF, 2013)



Une première victoire pour les associations qui montre bien que nos arguments ne sont pas « débilés » comme le disait Alain Rousset.

L'Etat a annoncé qu'il fait appel de cette décision qui survient à quelques heures de l'inauguration en grandes pompes de la LGV Tour-Bordeaux.

Le champagne risque d'avoir un goût amer pour certains...

➤ **SNCF Réseau court toujours après les millions impayés de la LGV Tours-Bordeaux**

La LGV Tours-Bordeaux a été inaugurée le 2 juillet mais le compte n'y est pas pour la SNCF. En effet, une partie des collectivités locales mises à contribution pour financer refuse toujours de s'exécuter. Sur les 7,8 milliards d'euros que coûte la construction de cette ligne, 1,3 milliard devait être apporté par les collectivités locales. Elles étaient 58 au départ, mais 33 seulement ont effectivement signé la convention de financement et doivent contribuer.



Les problèmes ont surgi lorsque les contreparties attendues par les collectivités contributrices ont semblé s'éloigner. Bilan : il manque toujours 350 millions d'euros.

Dix collectivités ont été condamnées le 26 mai par le tribunal administratif de Paris à verser 110 millions d'euros, et ont deux mois pour faire appel. Parmi celles-ci : le département des Pyrénées atlantiques, l'ACBA, l'Agglo de Pau, celle de Mont de Marsan...

SNCF Réseau a entamé des négociations avec les collectivités concernées pour tenter de récupérer les 240 millions restants. Mais parmi elles, certaines avaient pris soin de soumettre la totalité de leur participation au prolongement de la ligne vers le sud.

L'Agglo de Pau a déjà fait savoir qu'elle fait appel.

➤ **LGV : Emmanuel Macron veut mettre la priorité sur les "transports du quotidien"**

Un intéressant article de Fred Tanneau d'Europe 1 paru le 1^{er} juillet.

A lire avec intérêt :

Emmanuel Macron a souligné "un succès technologique" lors de l'inauguration de la nouvelle ligne à grande vitesse Paris-Rennes samedi, mais il souhaite donner la priorité aux "transports du quotidien".

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé samedi, lors de l'inauguration de la nouvelle ligne à grande vitesse Paris-Rennes, qu'il entendait mettre la priorité sur "les transports du quotidien" plutôt que sur de nouveaux "grands projets" tels que la LGV. "En

venant inaugurer ce projet ce soir (...), je suis en train de vous dire : le rêve des cinq prochaines années ne doit pas être un nouveau grand projet comme celui-là", a-t-il confié.



"Financer le renouvellement des infrastructures." *« Le combat que je souhaite engager pour les années à venir, c'est celui des transports du quotidien, c'est celui de l'ensemble des mobilités prioritaires à mes yeux », a-t-il dit, ajoutant qu'il n'entendait pas « relancer de grands projets nouveaux mais s'engager à financer le renouvellement des infrastructures ».*

"Un succès technologique." Le chef de l'Etat, qui venait de parcourir le trajet Paris-Rennes en moins d'une heure trente, a tout de même salué dans le LGV "un succès technologique" : *« Près de 50 ans après le discours de Quimper du général de Gaulle et le lancement du plan routier breton qui a permis de désenclaver le territoire (...), c'est une nouvelle étape, décisive, pour l'accessibilité du territoire breton. »*

La LGV Paris-Bordeaux inaugurée en même temps. Ce samedi correspondait également à l'inauguration de la nouvelle LGV Paris-Bordeaux. C'est la première fois que deux LGV sont inaugurées en même temps. Le train inaugural pour Bordeaux, le premier à partir en début de matinée, est arrivé à destination avec à son bord le président de la SNCF, Guillaume Pepy, les ministres de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, et des Transports, Elisabeth Borne.

"Bien des combats restent à mener." *« Ce succès technique (...) ne doit en rien nous faire renoncer à penser à la mobilité du futur, car (...) bien des combats restent à mener : les infrastructures essentielles à notre attractivité sont insuffisamment entretenues », a estimé Emmanuel Macron avant d'ajouter : « La promesse que je veux qu'ensemble nous tenions pour les années à venir, c'est ceci : (...) ne pas relancer de grands projets nouveaux mais s'engager à financer le renouvellement des infrastructures (...), à les échelonner dans le temps. »*

"Loi d'orientation des mobilités." Emmanuel Macron a par ailleurs déclaré qu'il souhaitait *« que l'on parvienne dès le 1er semestre 2018 à une loi d'orientation des mobilités qui apportera enfin des réponses concrètes » : « Nous devons marquer une pause et réorienter nos priorités. L'Etat ne prendra plus de grands engagements, ne lancera plus de nouveaux grands chantiers tant que la loi d'orientation des mobilités ne sera pas adoptée. »*

Une chorale pour saluer l'arrivée de la LGV bretonne. La France doit *« à présent davantage concentrer ses efforts, ses investissements sur la rénovation des réseaux existants, sur la réduction de la fracture territoriale qui s'est aggravée ces dernières années : c'est l'horizon de ce quinquennat », a ajouté le président, avant de se joindre à la chorale de la SNCF pour saluer l'arrivée de la LGV bretonne.*

<http://www.europe1.fr/societe/inauguration-de-la-lgv-paris-rennes-emmanuel-macron-veut-mettre-la-priorite-sur-les-transports-du-quotidien-3377375>

➤ **LGV : Nicolas Hulot en remet une couche...**

Un 2^{ème} article à lire attentivement. Il émane de FR3 Aquitaine, il devrait nous rassurer.

TGV : Nicolas Hulot ne veut pas confondre vitesse et précipitation

Par Christine Le Hesran Publié le 01/07/2017

Il faut se poser des questions ! Nicolas Hulot est venu expliquer ainsi aux élus qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation pour bâtir la suite de la LGV vers Toulouse et l'Espagne.

Nicolas Hulot n'a pas pris d'engagement pour la suite de l'histoire à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse. Ni dans un sens, ni dans l'autre. Patience ! Les élus du sud-ouest réclament fortement le prolongement vers le sud de la LGV Paris-Bordeaux. Pour autant, **l'issue de ce projet semble incertaine**, surtout après la décision de justice défavorable rendue jeudi dernier et un rapport de la Cour des comptes qui prône la rigueur financière. Mais le président de la Région Nouvelle-Aquitaine a été ferme à la fin de son discours :

On a besoin que le TGV aille à Toulouse.

Coup de frein

Jeudi dernier, le tribunal administratif de Bordeaux, saisi par des collectifs d'opposants, a annulé la décision d'utilité publique décidée en 2016 pour le tronçon Bordeaux-Saint-Médard-d'Eyrans, à une quinzaine de kilomètres plus au sud. Il avait suivi la recommandation du rapporteur public qui avait notamment avancé l'insuffisance des études socio-économiques et du financement.

Une décision qui met au plus mal l'ensemble du projet, qui vise à mettre Toulouse à un peu plus de trois heures de Paris contre environ 4h20 avec la nouvelle ligne Paris-Bordeaux. **Se voulant rassurante**, la ministre des Transports Elisabeth Borne a déclaré ce matin en gare Montparnasse :

L'Etat est cohérent, il a porté une déclaration d'utilité publique (DUP) qui aujourd'hui a été annulée par le tribunal administratif, donc oui, il va faire appel.

Les grands élus du Sud-Ouest ont réclamé dès hier cette prise de position de l'Etat. Mais à cette première déconvenue, s'est ajoutée, également jeudi, la publication d'un audit alarmiste de la Cour des comptes sur l'état des finances publiques.



Qui peut se payer une nouvelle LGV ?

Pour construire cette nouvelle LGV, il faut de l'argent : **8,3 milliards d'euros dans le cas présent**. Alors Nicolas Hulot devant tous les élus a ironisé ce midi :

Je vous ai amené dans le TGV le rapport de la Cour des comptes qui n'est peut-être pas encore disponible dans la région.

Une LGV représente une dépense "colossale, pour l'Etat, pour les collectivités, pour le groupe ferroviaire" SNCF, a encore souligné Elisabeth Borne. Et d'ajouter :

Le fait qu'on puisse trouver, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes, des promesses non financées, est évidemment regrettable. Et, ce vers quoi on doit aller, c'est de s'engager vers des promesses qu'on sait financer.

Nicolas Hulot est philosophe :

A-t-on besoin d'aller toujours plus vite, plus loin. Il y a un moment aussi où il faut se fixer des limites. Voyons ce qui participe au progrès. 2030, 2040....

Si la LGV vers Toulouse n'est pas pour autant enterrée, les élus sont prévenus.

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux-metropole/bordeaux/tgv-nicolas-hulot-ne-veut-pas-confondre-vitesse-precipitation-1290345.html>